



SONO-NICO.CH SA / LTD

Londre GB succ. Rte de Lausanne 10
1400 Yverdon-les-Bains (VD)
STUDIO & DÉPÔT
RUE DU COLLÈGE 23
2207 COFFRANE / NE
TÉL +41 79 541 79 37
INFO@SONO-NICO.CH

Version 2025

Conditions générales de SONO-NICO.CH SA / LTD

1.) Prix de location :

- 1.1 Les prix sont calculés en fonction du nombre de jours durant lesquels, le locataire bénéficie de l'utilisation du matériel.
- 1.2 En cas de retard dans le retour du matériel, un ou plusieurs jours supplémentaires peuvent ainsi modifier le prix de base du contrat.

2.) Conditions de paiement :

- 2.1 Les locations se payent au comptant (une caution peut être demandée), ou par facture, payable à 10 jours, date de facture.
- 2.2 Si aucun arrangement particulier n'a été défini, selon le mode suivant : 50% pour confirmation de commande, 50% au retour du matériel.
- 2.3 Studio&Sono Nico se réserve le droit de demander un acompte avant la prise en charge du matériel.
- 2.4 En cas de location de longue durée, un paiement par acomptes peut être exigé par SONO-NICO.CH SA / LTD
- 2.5 En cas de retard dans le paiement de facture, SONO-NICO.CH SA / LTD se réserve le droit de percevoir des intérêts ainsi que des frais de rappel.

3.) Annulation de commande :

- 3.1 Toute commande annulée moins de 48 heures avant la date/heure de livraison sera facturée à plein tarif.
- 3.2 Toute commande annulée entre 48 heures et 96 heures avant la date/heure de livraison sera facturée au 75% du montant du contrat.
- 3.3 Toute commande annulée entre 96 heures et 10 jours avant la date/heure de livraison sera facturée au 50% du montant du contrat.
- 3.4 Toute commande annulée entre 10 jours et 120 jours avant la date/heure de livraison sera facturée au 25% du montant du contrat.
- 3.5 Toute commande annulée entre 120 jours et 240 jours avant la date/heure de livraison sera facturée au 10% du montant du contrat.
- 3.6 En cas de non respect des conditions fixées par SONO-NICO.CH SA / LTD , SONO-NICO.CH SA / LTD se réserve le droit de démonter et de reprendre le matériel.

4.) Transports :

- 4.1 Si rien n'est spécifié, les frais de transports sont à la charge du locataire.
- 4.2 En cas d'accident lors de transports, SONO-NICO.CH SA / LTD ne peut assurer le remplacement du matériel qui serait inutilisable.
- 4.3 SONO-NICO.CH SA / LTD n'est nullement attaquant en dommages et intérêts pouvant résulter d'une perte d'exploitation.

5.) Dégâts et responsabilités :

- 5.1 SONO-NICO.CH SA / LTD garantit livrer du matériel en parfait état de fonctionnement et conforme aux normes en vigueur.**
- 5.2 Le locataire est tenu de contrôler le matériel lors de sa prise en charge.**
- 5.3 Toute défectuosité doit être immédiatement signalée lors de la prise en charge, à défaut de quoi, SONO-NICO.CH SA / LTD considérera le matériel livré en parfait état de fonctionnement.**
- 5.4 Le locataire est entièrement responsable du matériel loué. Il est également responsable des dégâts ou blessures que celui-ci occasionnerait et ce, dès sa sortie des locaux ou des véhicules de SONO-NICO.CH SA / LTD jusqu'à sa restitution dans les locaux ou véhicules de SONO-NICO.CH SA / LTD, ceci même en cas d'accident. (Cette clause reste vraie même en cas de montage et/ou démontage réalisé par le personnel de SONO-NICO.CH SA / LTD). Le locataire n'est cependant pas responsable des dégâts commis par un technicien de SONO-NICO.CH SA / LTD.**
- 5.5 SONO-NICO.CH SA / LTD décline toutes responsabilités en cas d'accidents ou d'utilisation abusive de son matériel.**
- 5.6 En cas de défectuosité, la responsabilité de SONO-NICO.CH SA / LTD est limitée à l'obligation d'y remédier le plus rapidement possible. SONO-NICO.CH SA / LTD décline toute responsabilité en cas de dommage directs ou indirects causés par une panne, une défectuosité ou un mauvais fonctionnement des appareils, accessoires ou matériel loués et ceci en toutes circonstances.**
- 5.7 En cas de perte, vols, détérioration ou destruction du matériel, réparation ou remplacement de pièces, les frais seront facturés au locataire.**
- 5.8 Le matériel non rendu est facturé au prix de remplacement par du matériel neuf.**

6.) Réserve de propriété :

- 6.1 SONO-NICO.CH SA / LTD reste propriétaire sans aucune restriction, de tout le matériel, les accessoires ou les appareils mis en location.**

7.) Divers :

- 7.1 Le locataire se charge d'obtenir les autorisations nécessaires, auprès des autorités compétentes.**
- 7.2 Le locataire est responsable de s'assurer contre le vol et les dommages matériels ou corporels pouvant découler de l'utilisation du matériel.**
- 7.3 Le locataire, s'engage à ne pas faire de modifications sur les appareils, les accessoires ou le matériel loués.**
- 7.4 Le locataire s'engage à restituer le matériel en parfait état de fonctionnement et rangé correctement des les caisses correspondantes. Les câbles doivent être nettoyés et enroulés correctement.**
- 7.5 Le locataire est tenu de signaler immédiatement 24/24h par téléphone, sms et what'sapp au 0041 79 541 79 37 tous dysfonctionnements ou insatisfactions concernant le matériel ou le personnel de SONO-NICO.CH SA / LTD.**
- 7.6 Les remises commerciales en soutien de vos événements se font contre diverses publicités, si celles-ci ne sont respectées la remise sera recalculée et diminuée. Merci de nous transmettre des bons à tirer pour approbation. Les bas panneaux publicitaires doivent être à minimum 2m de haut et visibles sans obstacles merci, le client est tenu de les installer puis de les démonter et de nous les rapporter.**
- 7.7 Les contrats signés entre SONO-NICO.CH SA / LTD et le locataire font exclusivement office en matière de droit contractuel. Pour les cas non traités, voir les dispositions du droit Suisse.**

8.) Lieu de juridiction :

- 8.1 En cas de litige, le for juridique est à Neuchâtel.**

Pour les cas non traités, voir les dispositions du droit Suisse.

Par la signature des conditions générales ou l'acceptation écrite ou orale d'un devis ou d'une facture l'organisateur accepte le devis, la facture ainsi que les conditions générales visibles sur notre site internet WWW.SONO-NICO.CH/CGV.